

**République de Guinée**

Travail- Justice- Solidarité



# **CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION**

***N° 060***

Enregistré au Secrétariat Central du CNT sous le numéro 0042, le 12 janvier 2024

***SESSION 2024***

## **RAPPORT**

**Fait**

**Par la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire portant sur les accords de financement entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement dans le cadre du projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural dans les Régions de la Moyenne et Haute Guinée.**

Présenté par l'Honorable Mohamed KABA

Mars 2024

**Honorable Président du Conseil National de la Transition,  
Honorables Conseillers Nationaux,  
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,  
Mesdames et Messieurs, en vos qualités, rangs, grades, tout protocole observé ;**

Conformément à la décision de la Conférence des Présidents du 20 février 2024, la "Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire" a été saisie au fond et celle des "Affaires Economiques et du Développement Durable" pour avis à l'effet d'examiner les Accords cadre, mandat et de prêt, signés le 09 novembre 2023 entre la Banque Islamique de Développement (BID) et la République de Guinée, pour le financement du projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural dans les régions de la Moyenne et Haute Guinée, pour un montant de 40 millions de dollars US.

C'est dans ce cadre que les commissions se sont réunies le 21 février 2021 à l'interne et le 20 mars 2024 en inter-commissions avec la participation effective des cadres des départements ministériels concernés.

**Honorables Conseillers Nationaux,**

Ce financement de 40 millions de dollars US est constitué d'un prêt de 5 millions de dollars US et d'une vente à tempérament de 35 millions de dollars US accordé aux conditionnalités suivantes :

- ❖ Pour le prêt :
  - période de remboursement : 18 ans ;
  - période de grâce : 7 ans ;
  - frais administratifs : 1,5% ;
  - date du dernier décaissement : 31 décembre 2028 ;
  - élément don : 47%.
- ❖ Pour la vente à tempérament :
  - période de remboursement : 16 ans ;
  - période de grâce : 4 ans ;
  - taux de marge euribor et mi-swap : 4,4% ;
  - prime de risque : 7% ;
  - élément don : 15,61.

**Honorables Conseillers Nationaux,**

Le financement de ce projet vise à fournir un accès durable à l'eau potable pour environ 915 000 personnes et un accès sécurisé à l'assainissement pour environ 1000 ménages vivant dans les zones rurales des régions de la Haute et Moyenne Guinée d'ici 2029.

Ce projet se décompose en cinq (5) composantes :

**Composante A - Développement des infrastructures rurales d'eau et d'assainissement pour 35,11 millions de dollars**

Cette composante sera financée à 89 % par la BID et à 11 % par le gouvernement guinéen. Elle comprend les activités suivantes :

- La construction de 90 systèmes d'Alimentation en Eau Potable (AEP) ;

Ce système d'AEP comprend :

- ✓ un forage dont le débit exploitable est supérieur ou égal à 5 mètres cubes par heure ;
  - ✓ une station de pompage (solaire ou hybride) dont le débit correspond à celui du forage ;
  - ✓ un château d'eau d'une capacité minimale de 50 mètres cubes ;
  - ✓ un réseau de canalisations de 3 à 5 km desservant une population totale d'au moins 1 000 à 2 000 habitants. Des bornes-fontaines avec au moins 2 robinets doivent être placées stratégiquement dans toute la zone, à raison d'une borne-fontaine pour 600 habitants.
- La réalisation de 500 forages positifs équipés de pompe manuelle de marque Kardia ou Vergnet. Les forages auront une profondeur d'environ 80 mètres et seront considérés comme positifs si le débit d'eau est supérieur à 700 litres par heure et si la teneur en fer ne dépasse pas 0,3 mg/l ;
  - La réhabilitation de 750 forages équipés de pompes manuelles qui ont plus de 20 ans ;
  - La construction de 1 000 latrines familiales et de 400 latrines publiques. Pour les latrines publiques, il s'agira de blocs de latrines de 2 à 3 cabines en parpaings de 15 cm, avec des dalles San Plat reposant sur des fosses circulaires. Les cabines seront couvertes de tôle et équipées de portes d'accès. Pour promouvoir l'utilisation des latrines familiales et réduire la défécation à l'air libre, une approche d'assainissement total pilotée par la communauté (ATPC) sera mise en œuvre. Il convient de noter que les 1 000 latrines familiales sont destinées aux ménages pauvres qui ont déjà creusé les fosses, et le projet leur fournira gratuitement des dalles SAN PLAT pour couvrir les fosses.

### **Composante B - Services de conseil pour les études, la supervision des travaux et la sensibilisation pour 2,21 millions de dollars US.**

Un consultant qualifié sera recruté pour mettre à jour les études géophysiques afin d'assurer un taux de réussite maximum des forages, réaliser les études techniques détaillées des systèmes d'AEP, préparer les dossiers d'appel d'offres, assurer le contrôle et la supervision des travaux ainsi que la validation des tests d'acceptation des différentes installations à construire. Le consultant préparera également des études de faisabilité pour un nouveau projet identifié par le SNAPE.

Pour assurer la durabilité des résultats du projet et la participation effective des populations, le SNAPE mènera des activités d'intermédiation sociale et de sensibilisation comprenant des sessions de formation et des campagnes de sensibilisation ainsi que des activités d'éducation sanitaire (promotion de l'hygiène de base et de l'assainissement) avec un accent particulier sur la Communication du Changement de Comportement au profit des populations des villages ciblés, le renforcement des capacités des structures décentralisées et déconcentrées, des Unités de Gestion du Service Public de l'Eau (UGSPE), et d'autres parties prenantes. Le SNAPE réalisera également l'enquête de satisfaction au début du projet.

## Composante C - Appui à la gestion du projet, développement des capacités humaines et institutionnelles pour la mise en œuvre d'un montant de 3,51 millions de dollars US.

Cette composante sera financée à 81 % par la BID et à 19 % par le Gouvernement guinéen. La composante d'appui à la gestion du projet couvrira tous les aspects de l'administration du projet, de la coordination et des opérations quotidiennes gérées par l'UGP. En outre, elle couvre le financement des sessions et des modules de formation pour les cadres du SNAPE, de la DNIP et des Services de Points d'Eau dans divers domaines tels que la préparation et la gestion des projets, la passation des marchés, la gestion axée sur les résultats, la géophysique et le SIG, ainsi que la gestion et l'exploitation des AEP. Au total, 65 cadres et agents du SNAPE, de la DNIP et des Services de Points d'Eau bénéficieront des différentes formations. Les autres activités financées par cette composante comprennent l'atelier de démarrage, la visite de familiarisation, la revue à mi-parcours et la revue d'achèvement, l'élaboration des manuels de procédures du projet, les audits internes, les voyages d'étude et les échanges d'expériences au Bénin et au Sénégal.

## Composante D - Audit financier pour 0,08 millions de dollars US.

Un cabinet d'audit qualifié et indépendant sera sélectionné pour vérifier les états financiers du projet. La BID financera entièrement cette composante.

## Composante E : Intervention d'urgence en cas de catastrophe.

Cette composante autonome de valeur zéro est intégrée au projet afin de permettre l'utilisation des ressources actuelles du projet pour couvrir les activités d'intervention d'urgence en cas de catastrophe, de pandémie ou d'inondation majeure, etc.

Les détails du plan de financement des composantes sont résumés dans le tableau ci-après :

No.	Project components / Activités	BID			GoG	Coût total
		Prêt	Vente à tempérament	Total		
A	Développement des infrastructures rurales d'eau et d'assainissement		31.23	31.23	3.88	35.11
A1	Construction de 500 forages d'eau équipés de pompes manuelles		6.75	6.75		6.75
A2	Réhabilitation de 750 forages				3.00	3.00
A3	Construction de 90 systèmes d'adduction d'eau potable		24.48	24.48		24.48
A4.1	Construction de 1000 latrines familiales				0.40	0.40
A4.2	Construction de 400 latrines publiques				0.48	0.48
B	Services et conseils pour les études, le suivi des travaux et la sensibilisation	2.21		2.21		2.21
B1	Conseil (DED, contrôle et surveillance des travaux)	1.58		1.58		1.58
B2	Activités d'intermédiation sociale et de sensibilisation	0.63		0.63		0.63
C	Appui à la gestion de projet, développement des capacités humaines et institutionnelles pour la mise en œuvre	2.25	0.59	2.84	0.67	3.51
C1	Formulation du PNAEPA, recensement de PEM et mise à jour de la base de données	0.73		0.73	0.21	0.94
C2	Construction du laboratoire et des locaux des archives		0.34	0.34		0.34
C3	Equipment des archives, du laboratoire et formation		0.25	0.25		0.25
C4	Mobiliers et matériels de bureau et informatiques				0.09	0.09
C5	Renforcement des capacités du personnel du SNAPE et de la DNIP (50 personnes)	0.10		0.10		0.10

C6	Voyage d'études et échange d'expériences	0.03		0.03		0.03
C7	Salaries et indemnités	0.73		0.73		0.73
C8	Matériels de transport	0.26		0.26	0.03	0.28
C9	Acquisition d'un groupe électrogène de 20 KVA	0.04		0.04		0.04
C10	Matériels informatiques et bureautiques	0.01		0.01		0.01
C11	Mobiliers de bureau	0.02		0.02		0.02
C12	Charges de fonctionnement1	0.17		0.17	0.21	0.38
C13	Location de bureau			0.00	0.07	0.07
C14	Atelier de démarrage du projet	0.03		0.03		0.03
C15	Réunions du comité de pilotage				0.06	0.06
C16	Visite de familiarisation	0.02		0.02		0.02
C17	Revue à mi-parcours/revue d'achèvement	0.03		0.03		0.03
C18	Audit Interne	0.08		0.08		0.08
D	Audit Financier	0.08		0.08		0.08
E	Contingences intervention d'urgence					
	Coût de base	4.55	31.82	36.36	4.55	40.91
	Contingences (Physiques) 5%	0.23	1.59	1.82	0.23	2.05
	Contingences (Financières) 5%	0.23	1.59	1.82	0.23	2.05
	<b>Coût total</b>	<b>5.00</b>	<b>35.00</b>	<b>40.00</b>	<b>5.00</b>	<b>45.00</b>

## Honorables Conseillers Nationaux,

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre de ce projet sont :

- Produits (d'ici 2029) :
  - ✓ 90 systèmes d'alimentation en eau potable (AEP) construits et fonctionnels ;
  - ✓ 500 forages réalisés, équipés de pompes à motricité humaine et fonctionnels ;
  - ✓ 750 forages réhabilités, équipés de pompes à motricité humaine et fonctionnels ;
  - ✓ 1 000 latrines familiales construites ;
  - ✓ 400 latrines publiques construites ;
  - ✓ 2 445 agents des services des points d'eau formés, dont 41 % de femmes ;
  - ✓ 700 000 personnes touchées par les campagnes de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'hygiène, y compris 400 000 femmes.
- Résultats (d'ici 2035) :
  - ✓ le volume d'eau potable produit et distribué par jour augmentera de 17 000 m<sup>3</sup> par jour ;
  - ✓ 1 210 nouveaux emplois seront créés, dont 60 % de femmes ;
  - ✓ le pourcentage de la population des zones cibles du projet touchée par des maladies d'origine hydrique sera réduit de moitié ;
  - ✓ 91 500 ménages auront accès à des systèmes d'AEP ;
  - ✓ 1 000 ménages auront accès à des systèmes d'assainissement améliorés.

## Honorables Conseillers Nationaux,

Ce projet couvrira quatre régions administratives : Mamou, Labé, Faranah et Kankan. Les localités touchées par le projet sont consignées dans le tableau ci-dessous :

N°	Région	Travaux Neufs à réaliser			Travaux de Réhabilitation
		Forage	AEP	Latrine	Forage
1	Faranah	80	16	223	119
2	Kankan	248	42	697	373
3	Labé	99	18	277	149
4	Mamou	73	14	203	109
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>500</b>	<b>90</b>	<b>1400</b>	<b>750</b>

La répartition détaillée par commune rurale et urbaine est présentée dans le tableau ci-dessous

Préfecture	CR/CU	Points d'Eau	Besoins en AEPA		
		Existants	Forage	AEP	Latrine
LABE	Dionfo	2	3	0	4
	Noussy	5	3	0	4
	Hafia	10	4	1	9
	Popodara	5	10	0	20
	Dara labé	4	0	1	2
	Dalein	8	4	0	8
	Diari	1	3	1	8
	Garambé	8	3	0	6
	Sannou	2	2	0	2
	Kouramangui	2	1	0	2
	CU Labé	11	6	2	14
	Kalan	1	2	0	2
Tountouroun	3	2	1	6	
<b>Total Préfecture Labé</b>		<b>62</b>	<b>43</b>	<b>6</b>	<b>87</b>
Koubia	Missira	5	8	1	18
	Pilimili	2	3	0	4
	CU Koubia	7	4	0	6
	Matakaou	2	3	0	6
	Fafaya	9	2	0	4
	Gadha Woundou	5	1	1	4
<b>Total Préfecture Koubia</b>		<b>30</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>42</b>
Tougué	Tangaly	5	1	1	6
	Kollagui	2	0	1	2
	Kansgui	5	1	0	2
	Konah	3	2	0	4
	Kollet	3	2	0	4
	Koin	2	1	0	2
		1	0	0	0
<b>Total Préfecture Tougué</b>		<b>21</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>20</b>
Lelouma	Diountou	3	3	1	8
	Lafou	1	0	0	0
	Thiaghel BORY	9	1	0	2
	Manda Saran	8	2	0	6
	Linsan Saran	7	0	0	0
	Parawol	5	2	0	4
	Korbè	6	1	1	4
	Hérico	3	3	0	6
	Balaya	4	1	0	2
Sagalé	6	1	0	2	
<b>Total Préfecture Lelouma</b>		<b>52</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>34</b>
<b>Mali</b>	Fougou	8	0	1	2

	Touba Bagadadji	11	1	1	4
	Madina Wora	9	0	1	2
	Doghel Sigon	7	0	0	0
	Badougoula	6	2	0	4
	Dougountouny	7	3	0	6
	Téfiré	10	1	1	4
	Balaki	10	1	0	2
	Madina Salanbandé	8	2	0	4
	Gaya	11	1	0	2
	Hidayatou	10	0	1	2
	Lebekeré	10	1	0	2
	Yimbering	9	2	0	4
	CU Mali	6	2	0	4
<b>Total Préfecture Mali</b>		<b>122</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>42</b>
<b>DALABA</b>	Bodié	1	0	0	0
	Dalaba	5	1	1	4
	Ditinn	1	2	0	4
	Kaala	4	2	0	4
	Kankalabé	0	2	0	4
	Koba	0	1	0	2
	Kourou	1	0	1	2
	Mafara	2	0	0	0
	Mitty	0	5	0	10
	Kebaly	10	1	1	4
	Mombeya	2	1	0	2
<b>TOTAL PREFECTURE DALABA</b>		<b>26</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>36</b>
<b>MAMOU</b>	Boulliwel	1	2	0	4
	Dounet	0	3	0	6
	Gongoret	2	0	0	0
	Kegneko	0	1	0	2
	Konkoure	1	1	1	4
	Niagara	3	3	0	6
	Ouré-Kaba	3	1	1	4
	Poredaka	2	3	1	8
	Saramoussaya	1	2	0	4
	Soyah	1	1	0	2
	Teguereya	1	2	0	4
	Timbo	6	16	0	32
	Tolo	0	2	0	4
CU Mamou	1	5	0	13	
<b>TOTAL PREFECTURE MAMOU</b>		<b>22</b>	<b>42</b>	<b>3</b>	<b>93</b>
<b>PITA</b>	Bantighel	0	1	0	2
	Bourouwal Tapé	2	3	1	8
	Doghol Touma	1	2	0	5
	Gongoré	1	1	0	2
	Ley Miro	0	1	1	4
	Maci	5	0	1	2
	Pita	4	1	1	2
	Sangareya	9	0	1	2
	Sintaly	4	0	1	3
	Timbi Madina	0	1	0	2
Timbi Tounni	0	0	0	0	
<b>TOTAL PREFECTURE DE PITA</b>		<b>26</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>32</b>
<b>KANKAN</b>	Moribaya	9	3	1	8
	Karfamoriah	8	2	0	0
	Balandou	6	2	1	6
	Gberedou Baranama	16	3	1	8
	Koumban	9	4	0	6
	Baté Nafadji	6	6	0	8
	Tokounou	1	5	1	8
	Tinti Oulen	11	1	0	2
Mamouroudou	8	8	1	12	

	Sabadou Baranama	3	3	0	6
	Boula	11	2	0	4
	Missamana	14	2	1	6
	Fodécariah	6	0	1	2
	Djimbala	6	0	1	0
	Koumban	7	0	1	0
<b>TOTAL PREFECTURE KANKAN</b>		<b>121</b>	<b>41</b>	<b>9</b>	<b>76</b>
<b>MANDIANA</b>	Kinieran	11	3	2	10
	Saladou	16	6	1	10
	Morodou	9	3	0	6
	Faralako	6	5	0	8
	Niantanina	13	5	1	8
	Kondianakoro	12	3	0	6
	Dialakoro	19	7	2	11
	Sansando	2	4	0	6
	Koundian	8	2	1	6
	Balandougouba	10	1	1	4
Kodiaran	10	0	1	2	
<b>TOTAL PREFECTURE DE MANDIANA</b>		<b>116</b>	<b>39</b>	<b>9</b>	<b>77</b>
<b>KOUROUSSA</b>	CU	9	5	1	8
	Doura	0	4	0	6
	Babila	24	4	1	8
	Baro	5	7	0	8
	Banfele	15	4	2	10
	Kiniero	0	8	0	8
	Douako	6	3	1	8
	Koumana	2	3	0	6
	Balato	1	5	0	10
	Sanguiana	24	4	2	12
	Komolakoura	10	6	1	14
	Cissela	12	3	1	8
<b>TOTAL PREFECTURE DE KOUROUSSA</b>		<b>108</b>	<b>56</b>	<b>9</b>	<b>106</b>
<b>SIGUIRI</b>	Siguirini	17	5	1	10
	Franwalia	11	5	1	10
	Naboun	0	8	0	8
	Niandankoro	18	2	3	6
	Maleah	10	5	0	8
	Doko	14	4	1	10
	Noukounkan	1	3	0	6
	Bankon	7	5	1	10
	Kintinian	9	6	0	8
	Niagassolo	4	5	0	8
	Norassoba	1	8	0	8
	Kiniebakoura	0	3	0	6
	Didi	6	0	1	2
	Mignada	5	0	1	2
	Tombon	2	0	1	2
Djomabana	8	0	1	2	
<b>TOTAL PREFECTURE DE SIGUIRI</b>		<b>113</b>	<b>59</b>	<b>11</b>	<b>106</b>
<b>KEROUANE</b>	Banankoro	11	9	1	14
	Damaro	3	6	0	10
	Komodou	4	6	1	10
	Sibiribaro	1	6	0	8
	Linko	6	8	1	12
	Konsankoro	0	8	0	8
	C. Urbaine	2	7	0	8
	Soromaya	6	8	1	10
<b>TOTAL PREFECTURE DE KEROUANE</b>		<b>33</b>	<b>58</b>	<b>4</b>	<b>80</b>
<b>FARANAH</b>	CU Faranah	25	0	0	0
	Beindou	24	1	0	2
	Nialia	17	4	0	8
	Marella	13	3	0	6



	Sandénia	12	3	0	6
	Kobikoro	12	8	1	18
	Songoyah	9	3	1	8
	Tiro	13	2	0	2
	Banian	12	0	0	0
	Hermakonon	4	0	0	0
	Tindo	12	4	0	6
	Passayah	22	2	0	4
	Dantilia	9	0	0	0
	Bambayah	3	0	0	0
	Bantoun	14	1	0	2
	Kissi Balayah	4	0	1	2
<b>TOTAL PREFECTURE FARANAH</b>		<b>205</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>64</b>
<b>DINGUIRAYE</b>	Kalinko	11	4	0	6
	Dialakoro	21	3	0	4
	Gagnakaly	23	15	1	30
	Lansanaya	8	7	1	12
	Banora	17	6	0	10
	Selouma	11	5	1	8
	Diatifere	18	6	1	12
	CU Dinguiraye	20	3	0	6
<b>TOTAL PREFECTURE DINGUIRAYE</b>		<b>129</b>	<b>49</b>	<b>4</b>	<b>88</b>
<b>DABOLA</b>	CU Dabola	8	6	0	8
	Bissikrima	22	10	0	20
	kankama	19	12	1	26
	Arfamoussayah	10	21	0	36
	Dogomet	12	4	1	10
	Kindoye	13	2	1	6
	N'Dema	19	2	0	4
	Koneindou	22	4	1	10
Banko	18	2	0	4	
<b>TOTAL PREFECTURE DABOLA</b>		<b>143</b>	<b>63</b>	<b>4</b>	<b>124</b>
<b>KISSIDOUGOU</b>	CR KONDIADOU	0	3	0	6
	YENDE MILLIMOU	0	2	1	5
	BARDOU	0	4	0	8
	BEINDOU	0	4	1	10
	BANAMA	0	3	0	6
	MANFRAN	0	4	0	8
	FIRAMA	0	1	0	2
	GBANGBADOU	0	3	0	4
	ALBADARIA	0	2	1	6
	SANGARDO	0	2	1	6
	YOMBIRO	0	1	1	4
FERMESSADOU	0	3	0	6	
<b>TOTAL KISSIDOUGOU</b>		<b>0</b>	<b>32</b>	<b>5</b>	<b>71</b>

### Honorables Conseillers Nationaux,

L'examen environnemental de ce projet indique des impacts positifs et négatifs :

#### a) Impacts positifs

L'insuffisance ou le manque de points d'eau modernes dans la plupart des villages de la zone du projet amène les populations au prélèvement direct de l'eau superficielle qui les expose à diverses maladies liées à l'eau (diarrhées, amibiases, helminthiases et dracunculose (ver de Guinée)).

Ce projet contribuera à l'amélioration de l'état de santé des populations par la réalisation de forages, de réseaux d'AEP et de latrines, le tout soutenu par des campagnes d'information, de sensibilisation et de formation.

### **b) Impacts négatifs**

Les impacts négatifs, temporaires et facilement maîtrisables par des mesures de suppressions ou réduction, sont l'émission de bruits et de poussières en phase de chantier compte tenu de l'activité de soufflage (nettoyage des forages), de forage et de la présence de matériels de chantier. De même, il peut y avoir une pollution des eaux souterraines par les latrines des chantiers et une pollution des eaux de surface par les huiles de moteur, des épanchements accidentels du gaz oil, la coupe d'arbres, etc.

### **c) Mesures d'atténuation des impacts négatifs**

Au regard des impacts négatifs identifiés et conformément à l'Arrêté **A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022**, ce projet est classé dans la catégorie C comme défini à l'Article 15: « Les projets ou activités à risque modéré voire faible et dont les impacts négatifs sont mineurs sur l'environnement biophysique et humain sont classés dans la Catégorie C. Ces projets font l'objet de prescriptions environnementales et sociales ».

Pour assurer la bonne exécution du projet, ces mesures essentielles (prescriptions environnementales et sociales) doivent être intégrées aux différentes composantes. Pour cette raison, des thèmes d'« *éducation sanitaire* » seront développés lors de l'intermédiation sociale prévue. Ce volet vise à améliorer la situation sanitaire dans la zone du projet par le biais de la mise en place des latrines grâce à l'approche ATPC, de la promotion de l'hygiène ainsi que de la maintenance des points d'eau. Les abords des points d'eau seront aménagés de manière à protéger les eaux souterraines contre la pollution extérieure entraînée par les eaux de ruissèlement (installation de puits perdus). Le trafic d'engins lourds des chantiers sera réglementé afin de protéger les usagers des routes d'accès.

La lutte contre les maladies d'origine hydrique s'organisera sur la base d'actions de sensibilisation et d'éducation sanitaire, notamment à l'attention des femmes et des enfants. Les actions de sensibilisation porteront sur l'hygiène du milieu et les techniques de manipulation, de stockage et de purification de l'eau destinée à la consommation. Des clauses E&S et santé sécurité, appropriées seront intégrées aux DAO faisant obligation aux entreprises d'adopter de strictes mesures de mitigation lors de la réalisation des ouvrages.

### **Honorables Conseillers Nationaux,**

Les débats en commission et en inter-commissions ont suscité d'importantes interrogations au nombre desquelles on peut retenir :

1. le taux de concessionnalité du prêt ;
2. le niveau d'élaboration du plan de travail du projet ;
3. le nombre total de point d'eau à date sur toute l'étendue du territoire national et le GAP à combler ;
4. les localités concernées par le projet ;
5. la répartition des composantes par localité ;
6. l'expression chiffrée des composantes ;
7. la mobilisation de la contrepartie guinéenne ;

8. les dispositions à prendre pour la construction de latrines écologiques ;
9. le manque de réglementation pour encadrer les activités de forages ;
10. l'implication des collectivités locales dans la réalisation des activités de forages ;
11. la qualité des forages déjà réalisés ;
12. la prise en compte de la Géographie dans la réalisation des forages.

**Honorables Conseillers Nationaux,**

A la lumière des réponses fournies par les cadres des départements Ministériels concernés, le CNT recommande de:

- veiller à l'entretien, à la maintenance et à la sécurisation des forages ;
- procéder à des sensibilisations des population riveraines à l'utilisation des forages ;
- impliquer la communauté dans la gestion des forages ;
- au gouvernement d'investir dans le secteur de l'eau à fin de combler le GAP estimé à 16 581 points d'eau en milieu rural et prioriser la fourniture d'eau potable aux populations dans les prochaines lois de finances ;
- Inscrire dans la loi de finances rectificative 2024 la contrepartie guinéenne estimée à 5 millions de dollars US ;
- Promouvoir la construction de latrines écologiques pouvant favoriser l'agrobusiness à travers la transformation des déchets en engrais organique ;
- Réglementer le secteur de forage ;
- Inviter le SNAP à réaliser des forages de qualité ;
- Impliquer les collectivités locales à la réalisation des activités de forages.
- respecter le délai d'exécution du projet en vue d'éviter le paiement supplémentaire des frais de gestion;
- assurer une meilleure gestion des ressources financières du projet ;
- appliquer strictement la loi relative au contenu local dans la mise en œuvre du projet;
- respecter les normes environnementales et sociales ;
- fournir des rapports d'exécution semestriels du projet au CNT à travers sa commission de suivi des accords.

**Honorables Conseillers Nationaux,**

En somme, ce projet permettra d'accroître l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations des zones visées de manière durable. Il permettra également d'améliorer leur état de santé/hygiène à travers la salubrité de leur milieu de vie en promouvant l'usage de sources d'eau potable à la place de points d'eau traditionnels que sont les puits et les marigots, qui sont d'ailleurs les principales sources de maladies hydriques en Guinée.

C'est pourquoi, la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire vous invite à bien vouloir autoriser la ratification de ces accords de financement.

Je vous remercie.

***La Commission***

